

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE
DU 3 OCTOBRE 2013
à 9 H 30**

**Université de Picardie Jules Verne
Direction Générale des Services
Béatrice LACHARME
Chemin du Thil
80025 AMIENS CEDEX 1
Tél. 03-22-82-79-74
Fax 03-22-82-75-00**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni **le jeudi 3 octobre 2013** à 9 h 30 sous la présidence de **Michel BRAZIER**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, en présence de Madame Marylène POINTURIER, Chef du Bureau 1 de la Division de l'Enseignement Supérieur au Rectorat, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités et de :

Madame Sylvie BALTORA
Monsieur Mohammed BENLAHSEN
Monsieur Jean-Pierre BONELLE
Madame Sophie BOURCE
Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE
Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Hervé COQUET
Madame Isabelle DE TOMI
Monsieur Sylvain DESBUREAUX
Monsieur Gabriel DESSAIVRE
Monsieur Fabien DURAND
Monsieur Jérôme FORTIN
Monsieur Jacques HÉNOCCQUE
Monsieur Léo LANTEZ
Monsieur Antoine MARTIN
Monsieur Michel PAOLI
Monsieur Vincent SAVELLI
Monsieur Michel SLAMA
Monsieur Sofiane TAHI

Avait donné procuration :

Madame Caroline CAYEUX	à	Monsieur Hervé COQUET
Madame Catherine GEINDRE	à	Monsieur Michel BRAZIER
Monsieur Jean-Pierre GIRARD	à	Monsieur Sofiane TAHI
Madame Isabelle MULLER-QUOY	à	Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Jacques WILLAUME	à	Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE
Monsieur Mohammed BENLAHSEN	à	Madame Sylvie BALTORA (à partir de 10 h 15)
Monsieur Vincent SAVELLI	à	Monsieur Gabriel DESSAIVRE (à partir de 11 h 20)
Monsieur Hervé COQUET	à	Monsieur Jérôme FORTIN (à partir de 12 h 50)
Monsieur Jean-Pierre BONELLE	à	Monsieur Fabien DURAND (à partir de 15 h)

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Laurent ANNE
Madame Aude CARON
Monsieur Daniel COUAPEL
Monsieur Stéphane DUCAY
Monsieur Pascal FRACHET
Monsieur Jacky GHODBANE
Madame Béatrice LACHARME
Monsieur Nicolas LAVALLEE
Monsieur Philippe NIVET
Monsieur Wolfgang SABLIER
Madame Fabienne THEROUSE
Madame Marie-Pierre TROGNEUX

Directeur Général des Services
Assistante du Président
Directeur de Cabinet
Délégué auprès du CA
Délégué auprès du CA
Agent Comptable
Secrétariat – DGS
Directeur des Finances
1^{er} Vice-président
1^{er} Vice-président du CEVU
Affaires Juridiques
Secrétariat – Cabinet

Directeur de composante présent au titre des invités :

Monsieur Franck BETIN

Directeur de l'IUT de l'Aisne

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes rendus des séances du 27 juin et 11 juillet 2013
2. Décision budgétaire modificative 1- 2013
3. Débat d'orientation budgétaire 2014
4. Créances irrécouvrables : admissions en non valeur et remises gracieuses
5. Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au pôle campus
6. Election des membres du comité développement durable
7. Elections des membres aux sections disciplinaires (enseignants – usagers)
8. Avis du conseil d'administration sur la nomination du directeur du service commun de la formation permanente
9. Publication d'emplois du second degré (1^{ère} campagne)
10. Modalités de défraiement des professeurs invités
11. Création d'une licence complète mention « sciences de l'éducation »
12. Création d'une licence professionnelle mention « production végétale » spécialité « adaptation et mobilisation des agro-ressources »
13. Unités d'enseignement libre (UEL) 2013 - 2014
14. Conventions entre :
 - L'UPJV et le Rectorat – spécifique à la diffusion de la culture scientifique en mathématique
 - L'UPJV et le lycée Marie Curie de Nogent sur Oise
 - L'IUT de l'Oise (UPJV) et le pôle formation PROMEO-IUMM
 - L'IAE (UPJV) et le pôle de formation PROMEO-IUMM
15. Convention internationale entre l'UFR de droit et science politique (UPJV) et la faculté des arts et des sciences sociales de Moncton (Université de Moncton – Canada)
16. Informations et questions diverses

Le conseil d'administration était suivi d'un conseil restreint :

- *Aux enseignants chercheurs :*

- *Décharges des directeurs d'UFR et des directeurs d'instituts*
- *Nomination d'un enseignant invité*
- *Référentiel enseignants – attributions individuelles*
- *Proposition de modification du règlement intérieur des commissions compétentes pour l'examen des candidatures aux emplois du second degré*

- *Aux membres de rang professoral :*

- *Mise à disposition d'un professeur des universités auprès de l'INED dans le cadre d'une convention*



Le Président donne quelques informations générales : lors de la promotion du 14 juillet dernier, Madame Monique CRAMPON et Monsieur Georges FAURÉ ont été nommés chevalier dans l'Ordre Nationale de la Légion d'Honneur. Monsieur Jérôme FORTIN est nommé administrateur provisoire de l'ESPE de l'Académie d'Amiens, Monsieur Pascal FRACHET délégué auprès du conseil

d'administration. La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a été publiée au Journal Officiel du 23 juillet 2013. La création de l'ESPE a été actée par arrêté en date du 30 août 2013. Le Président rappelle les universiades d'été, la découverte d'un traitement antipaludéen par le laboratoire des glucides, les derniers colloques et ouvrages.

Une minute de silence est observée en mémoire de Madame Chantal LECOMTE-DEJARDIN, ancien personnel BIATSS de l'établissement, qui vient de décéder.

Le 1^{er} Vice-président du CA fait part de certaines modifications concernant l'ordre du jour : sont retirés de ce dernier, l'approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2013 (point 1), la création d'une licence complète mention « sciences de l'éducation » (point 11), la création de la licence professionnelle mention « production végétale » spécialité « adaptation et mobilisation des agro-ressources » (point 12). Madame CHANGEUR indique que ce point 12 n'a pas encore fait l'objet d'une présentation en conseil de gestion de l'UFR sciences, quant au point 11, le Ministère a supprimé les licences dites suspendues mais les a prolongées dans l'attente des nouvelles accréditations. Le dossier est donc moins urgent que prévu initialement. Le 1^{er} Vice-président du CA appelle également l'attention sur certains changements notamment en ce qui concerne les prérogatives et compétences propres exercées par le CEVU depuis la publication de la loi ESR du 23 juillet 2013 : ne seront soumises au CA que les décisions ayant une incidence financière. Quant aux MCC, leur validation ne relève plus des compétences du CA.

Le Président fait appel aux questions diverses.

Monsieur MARTIN tient à évoquer la mise en place d'un sondage relatif aux BU de l'établissement, ce avec le concours de la directrice du SCD, Madame DESSAIVRE. Le sondage, qui enregistre déjà 700 réponses, porte sur les besoins des étudiants en terme d'utilisation et d'horaires des BU. Monsieur MARTIN souhaite rappeler la dernière séance du CEVU concernant le nouveau fonctionnement de l'instance notamment sur l'aspect décisionnel. Il rappelle que les MCC ont été transmises par le biais d'un lien avec une absence de document papier, et pensait pouvoir faire des remarques en conseil d'administration.

Le 1^{er} Vice-président du CA rappelle qu'il est néanmoins utile de faire remonter les remarques relatives aux MCC aux VP CEVU. Madame CHANGEUR ajoute qu'il avait été prévu de faire une information auprès du CEVU sur le nouveau fonctionnement comme cela a été fait auprès du CS mais qu'il semble que l'ordre du jour du dernier CEVU ne l'ait pas permise.

Monsieur DESBUREAUX fait part d'une réception trop tardive des documents concernant le point de l'ordre du jour du CA relatif au DOB, et par conséquent, de la difficulté à gérer la préparation de la séance collectivement.

~~~~~

**Le Président** aborde l'ordre du jour et rappelle que le compte rendu de la séance du 27 juin 2013 sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

~~~~~

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2013

Le compte rendu de la séance du 11 juillet 2013 n'appelant aucune remarque est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

~~~~~

## 2. Décision budgétaire modificative 1- 2013

**Le Président** rappelle que les trois points (DBM 1 - 2013 – DOB 2014 et créances irrécouvrables) ont été examinés la veille par la commission des finances. En ce qui concerne la décision budgétaire modificative, il évoque une diminution des crédits de fonctionnement, des pertes sur les contrats de recherche. Le Président fait également état de la situation de la collecte de la taxe d'apprentissage dont les résultats s'avèrent supérieurs au prévisionnel mais pas pour toutes les composantes. Les bourses de mobilité ne sont pas intégrées au budget.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** précise que la DBM a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

**Le Directeur des Finances** apporte quelques éléments techniques : la DBM, première et unique de l'année, présentée comme d'usage, lors d'une réunion tripartite associant les services du rectorat, du contrôle financier régional et de l'établissement, impacte le budget d'environ 4 200 000 €, en raison de l'augmentation des crédits de masse salariale délégués par l'Etat et de la hausse des crédits en ressources affectées recherche. Monsieur LAVALLEE rappelle, en ce qui concerne les contrats de recherche, la reprise sur provisions pour la somme de 1 173 600 €. Des corrections sont à apporter au montant de la subvention pour charge de service public allouée par le MESR : diminution de 284 570 € pour les crédits de fonctionnement et augmentation de 370 000 € pour les crédits de masse salariale. Le Directeur des Finances rappelle que, lors de la préparation du budget 2013, en l'absence d'information, les bourses de mobilité gérées par la DAI y avaient été intégrées. Selon les dernières instructions ministérielles, cette enveloppe sera suivie en compte de tiers, ces crédits n'étant plus intégrés dans le budget de l'établissement. L'augmentation de l'enveloppe de la masse salariale permet le financement de la titularisation des agents dans le cadre du dispositif Sauvadet et celui de l'augmentation du CAS Pension. Monsieur LAVALLEE commente les chiffres relatifs à la variation négative de la CAF (capacité d'autofinancement) et l'augmentation du prélèvement sur le fonds de roulement qui s'établit à 3 104 570 €.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** rappelle que le budget de l'établissement n'est pas véritablement en hausse dans la mesure où il s'agit, en réalité, d'une baisse compensée par une précaution prise par l'intégration au budget des bourses de mobilité et la diminution (non anticipée) de la réserve de précaution. Sans cela, la situation serait très difficile.

**Le Directeur Général des Services** présente les conclusions de la réunion avec le Rectorat et la DRFIP : la DBM soumise a reçu l'approbation du Recteur. Le prélèvement sur le fonds de roulement qui augmente de 1 173 000 € est de 3 104 000 €, le fonds de roulement représente aujourd'hui 27,62 jours de dépenses (en baisse). Afin de reconsidérer le suivi des contrats notamment ceux des crédits de recherche, des efforts ont été effectués par l'établissement : une réorganisation des services gestionnaires, la mise en place de nouvelles procédures comptables (méthode des en-cours de production).

**Monsieur DESBUREAUX** s'étonne de l'opération qui consiste à faire glisser des crédits de masse salariale vers ceux du fonctionnement et s'interroge sur le signal alors donné au MESR. Il tient également à rappeler l'application de la prime de fin d'année.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** précise que la masse salariale a été augmentée au contraire à hauteur de 370 000 € par rapport au budget primitif. Afin de permettre à l'établissement de remplir ses missions de service public, Madame CHANGEUR tient à rappeler le besoin d'une véritable qualité de recherche, de formations préservées, ce, avec les moyens alloués. Pour ces raisons, il n'est donc pas envisageable de diminuer les crédits de fonctionnement des composantes et services de 1 000 000 €. L'enveloppe supplémentaire a donc été répartie entre hausse de la masse salariale et compensation partielle de la baisse des crédits de fonctionnement.

**Madame BALTORA** souhaite des précisions quant à la méthode comptable dite en cours de production.

**Le Directeur Général des Services** ajoute qu'il s'agit d'une recommandation formulée par le commissaire aux comptes qui permet de comptabiliser au réel la nature des dépenses.

**Le Directeur des Finances** explique que la méthode des ressources affectées actuellement utilisée au niveau des contrats de recherche, avec pour simplification une ouverture totale des crédits, va évoluer vers un véritable changement de méthode comptable qu'on appelle en-cours de production, cette méthode se mettant en oeuvre dès l'ouverture du contrat.

Le Président met aux voix la décision budgétaire modificative 1- 2013, elle est adoptée à la majorité moins deux voix contre.



### 3. Débat d'orientation budgétaire 2014

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** précise que suite au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2014, des lettres de cadrage seront adressées aux composantes, aux services et aux unités de recherche. Madame CHANGEUR évoque des éléments de contextualisation : l'établissement n'est pas considéré par le MESR comme un établissement en difficulté mais entre dans la catégorie de ceux nécessitant un accompagnement spécifique ; la politique de sites de l'établissement, les caractéristiques socio-économiques locales, le poids des instituts ne sont pas ou mal pris en compte par le Ministère dans le modèle d'allocation. Le 1<sup>er</sup> Vice-président fait part d'une volonté de viser l'équilibre budgétaire : les ressources doivent être développées, les dépenses maîtrisées, favorisant des arbitrages stratégiques.

**Le Directeur des Finances** présente la procédure relative au cadrage budgétaire : les dialogues de gestion qui se déroulent du 16 au 25 octobre, seront suivis des lettres de cadrage et des notifications budgétaires. Le projet de budget de l'établissement sera communiqué au rectorat pour le 21 novembre et présenté en conseil d'administration le 5 décembre 2013. Monsieur LAVALLÉE commente l'analyse de la consommation par masse, charges et produits par rapport aux trois derniers exercices, rappelle l'évolution des charges d'exploitation et du compte de résultat, ainsi que l'amélioration du taux d'exécution budgétaire. Il insiste sur le besoin de préserver le compte de résultat à l'équilibre pour l'exercice 2014 et la prudence qui doit être portée en faisant allusion à l'augmentation du coût du CAS Pensions pour la titularisation des emplois dans le cadre de la loi Sauvadet. Les subventions relatives aux contrats d'objectifs entre la région et l'établissement pour l'année 2014 ne sont pas connues à ce jour, mais l'établissement fera une demande pour des opérations immobilières.

**Le Directeur Général des Services** rappelle l'aide financière forte de la région.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** fait état des grandes orientations de l'établissement (1) et les commente : politique volontariste de développement des ressources, maintien de la qualité des formations et développement d'une offre de formation maîtrisée articulant la réponse aux besoins du territoire et le rayonnement de l'établissement sur des expertises identifiées, consolidation de la position de l'établissement d'opérateur de recherche, maintien du potentiel de formation et de recherche de l'établissement par la gestion des ressources humaines, maîtrise de la masse salariale et perspectives de carrière (éviter le gel des postes des enseignants-chercheurs, favoriser les évolutions de carrière pour les BIATSS en agissant en repyramidage, sanctuariser le principe d'une prime de solidarité...), renforcement de l'investissement et optimisation du parc immobilier (investissements sur les opérations de mise en sécurité, sur des problématiques en liaison avec le développement durable, le handicap, la réhabilitation d'amphis, la diminution du nombre de bâtiments par site dans le cadre du SDIA...), l'amélioration des conditions d'études et des conditions de travail.

Tout en rappelant la situation de l'ESPE sur trois sites et son identification par rapport au secteur SHS qui entraîne un sous-financement, **Monsieur FORTIN** remarque l'absence de la 4<sup>ème</sup> mention sur laquelle l'ESPE travaille actuellement.

(1) le DOB complet est téléchargeable sur les pages « Conseil d'Administration » du site web

**Monsieur TAHI** se réjouit de voir apparaître un débat stratégique et une orientation en ce qui concerne les ressources propres mais craint un décalage avec le terrain. Il évoque la culture universitaire qui peut freiner, s'interroge sur le nombre de collègues sensibilisés par le DOB et demande une clarification telle qu'une règle du jeu pour entraîner les collègues et créer la solidarité au sein de l'établissement.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** évoque le besoin de transparence et de contrepartie claire et rappelle le travail relatif à la formation continue impulsé par Monsieur Pascal Frachet et Madame Patricia Mahieux.

**Mademoiselle Sophie BOURCE** demande ce qu'envisage la gouvernance en ce qui concerne les passerelles relatives à la licence.

**Le Président** ajoute qu'elles seront mises en place.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** rappelle la nécessité d'une meilleure information en direction des étudiants afin de clarifier les voies d'accès. Madame CHANGEUR évoque la problématique du lien DUT licence, inscrit au DOB, et fait savoir que les VP CEVU vont engager un travail sur ce dossier.

**Monsieur TAHI** signale qu'en ce qui concerne les passerelles DUT licence, les poursuites d'études sont liées aux compétences acquises en unités d'enseignement et non par rapport à la moyenne.

**Monsieur BETIN** évoque le DUT carrières juridiques et fait savoir, que les critères sont plus souples à l'université de Reims.

**Monsieur TAHI** souhaite des précisions sur la refonte du SDIA.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** précise qu'il s'agit davantage d'une actualisation basée sur les évolutions, certains sites étant à l'étroit. Madame CHANGEUR fait savoir que la direction, de manière stratégique, n'envisage pas de demander la dévolution du patrimoine.

**Le Président** met aux voix le débat d'orientation budgétaire 2014 qui est adopté à l'unanimité.



#### 4. Créances irrécouvrables : admissions en non valeur et remises gracieuse

**L'Agent Comptable** tient à préciser les définitions et termes en matière d'admission en non valeur et remise gracieuse. La commission des finances a émis un avis favorable sur ce dossier. Monsieur GHODBANE souhaite apporter des précisions : les créances irrécouvrables, à savoir les admissions en non valeur, sont arrêtées à la somme de 10 093,34 € ; cette somme est décomposée pour un montant de 809,86 € en ce qui concerne le SAIC et pour un montant de 9 283,48 € pour l'établissement. La remise gracieuse pour la somme de 4 701,84 € porte sur le remboursement d'un trop-perçu sur salaire pour un personnel en retraite pour invalidité, cette personne se trouvant en très grande difficulté financière. Des corrections de bilan à hauteur de 54 436,83 euros sont également à comptabiliser en 2013 sur l'UPJV (53 736,83 € pour des subventions Région et 700 € pour une recette saisie par erreur en doublon ; les subventions Région (dispositif "1000 bourses" et congrès RFIA) enregistrées lors des exercices antérieurs ne seront finalement pas versées en raison de la non-justification ou la non-réalisation de la totalité des dépenses correspondantes.

**Le Président** met aux voix les créances irrécouvrables à savoir les admissions en non valeur pour la somme de 10 093,34 €, les remises gracieuses pour la somme de 4 701,84 € et les corrections de bilan pour la somme de 54 436,83 € ; elles sont adoptées à l'unanimité



#### 5. Avis du conseil d'administration sur la nomination du directeur du service commun de la formation permanente

**Madame WEIRAUCH-MAHIEUX** se présente, rappelle qu'elle est professeur agrégé d'économie et de gestion et qu'elle avait accepté le poste d'administrateur provisoire de la DEP. Elle expose les grands axes stratégiques du service commun de la formation tout au long de la vie : rompre avec les méthodes du passé, communiquer et arbitrer, provoquer le changement, repenser les missions des personnels, concevoir des outils de travail collaboratif... Pour un management des ressources humaines vers une prise de conscience des objectifs et résultats, il convient de rassurer les équipes, professionnaliser les personnels, assigner des missions individuelles et collectives et offrir un cadre de travail sérieux et rassurant. Madame WEIRAUCH-MAHIEUX présente l'organisation du service central : pôle 1 : accompagnement des carrières (VAE – bilan de compétences – référent alternance – référent demandeurs d'emploi – gestion des diplômes transversaux) – pôle 2 : développement (prospection commerciale – innovation - appels d'offres) – pôle 3 : enseignement à distance (gestion administrative FOAD – animation – ingénierie numérique et nouveaux projets FOAD) – pôle 4 : supports (administration – accueil – communication – gestion financière – maintenance informatique – logistique et entretien). Elle aborde ensuite l'organigramme des pôles décentralisés (sciences – campus/sciences humaines/arts – droit-éco-gestion/maison de l'entrepreneuriat – santé/sport – IUT d'Amiens – Aisne – Oise).

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret. Le conseil d'administration approuve par **17 voix pour** et **4 bulletins blancs** sur 21 suffrages, la nomination de Madame Patricia WEIRAUCH-MAHIEUX en qualité de directrice du service commun de la formation permanente.



**Le Président** propose une suspension de séance, la reprise est prévue pour 14 heures.



#### 6. Modalités de défraiement des professeurs invités

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CS** présente un nouveau dispositif pour l'année 2014 concernant les modalités de défraiement des professeurs visitants. Monsieur NIVET précise que dans le cadre de ce nouveau statut, ces professeurs visitants bénéficieront dorénavant d'une allocation de 2 300 € à titre de défraiement (au lieu de 2 100 € en matière de salaire).

**Monsieur DURAND** demande si la somme de 2 300 € est plafonnée.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** précise qu'il s'agit d'un forfait.

**Le Président** met aux voix les modalités de défraiement des professeurs visitants, elles sont adoptées à l'unanimité



#### 7. Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au pôle campus

**Le Directeur Général des Services** en rappelle la procédure avec la publication de la vacance du logement par le biais du télex en date du 11 septembre 2013, la réception des candidatures et l'audition des personnes par le responsable de la coordination du pôle campus pour établir un classement. Sur les treize candidatures, une personne s'est désistée. Le classement, à la suite des entretiens, a retenu Monsieur Jérémie l'Hôte pour notamment son esprit d'initiative, ses connaissances techniques liées au site et en matière d'hygiène et sécurité, sa réactivité...

**Madame BALTORA** demande si une réponse va être adressée aux autres candidats.

**Le Directeur Général des Services** répond par l'affirmative.

**Monsieur TAHI** demande des précisions sur la gestion des logements rendus à l'Etat.

**Le Directeur Général des Services** rappelle que six logements ont été rendus à l'Etat qui en assure la conservation, l'Etat souhaitant voir réduire de près de 40 % le nombre de logements de l'établissement.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** tient à évoquer la situation des deux logements précédemment attribués à des personnels de catégorie A n'ayant pas vocation à bénéficier du dispositif NAS dont l'Etat a exigé la suppression.

**Le Directeur Général des Services** rappelle que l'Etat perçoit le loyer d'un logement ou redevance d'une AOT enclavée dans le pôle santé au profit d'une agence immobilière.

**Monsieur HENOCQUE** demande jusqu'à quelle date sera concédé le logement sur le pôle campus.

**Le Directeur Général des Services** rappelle que la convention par NAS est révocable à tout moment ainsi qu'à la date où le bénéficiaire cesse d'occuper les fonctions, contrepartie du logement.

Il est procédé à un vote à bulletin secret. L'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service sur le pôle campus au profit de Monsieur Jérémy l'Hôte **est adoptée avec 17 voix pour et 3 bulletins blancs.**



#### 8. Election des membres du comité développement durable

**Madame THÉROUSE** évoque la mise en place du comité de développement durable. Les sièges à pourvoir au sein de cette instance sont les suivants : 3 représentants des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs – 3 représentants des personnels BIATSS – 3 représentants des étudiants. **Madame THÉROUSE** liste les candidatures reçues. Il s'agit, en ce qui concerne les représentants des enseignants, de Messieurs Pierre BARROY (UFR sciences), Martial CLIN (UFR sciences), Jean-Marc HOEBLICH (UFR histoire géographie), Dominique LAZURE (UFR sciences), Alfredo SUAREZ (UFR économie-gestion). Les candidatures pour les représentants des personnels BIATSS sont : Mesdames Nathalie ABRAHAM (UFR médecine), Marie COLMIN (PUC) et Monsieur Jean-Pierre BONELLE (PUC), celles concernant les représentants des étudiants, Mademoiselle Lucie DUFOSSÉ (UFR droit et science politique) et Romain FOURNIER (UFR histoire et géographie). Il est procédé à un vote à bulletin secret qui donne le résultat ci-après :

Sont élus en qualité de représentants des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs **Monsieur Pierre BARROY** (UFR sciences) avec **16 voix**, **Monsieur Martial CLIN** (UFR sciences) avec **16 voix**, **Monsieur Jean-Marc HOEBLICH** (UFR histoire et géographie) avec **15 voix**. Messieurs Dominique LAZURE et Alfredo SUAREZ totalisant respectivement 4 et 6 voix ne sont pas élus.

Le second vote commun à bulletin secret portant sur l'élection des trois représentants des personnels BIATSS et des représentants des étudiants procure les résultats suivants : **Madame Natacha ABRAHAM** (UFR médecine), **Monsieur Jean-Pierre BONELLE** (PUC), **Madame Marie COLMIN** (PUC) sont élus représentants des personnels avec **19 voix** ; **Mademoiselle Lucie DUFOSSÉ** (UFR droit et science politique) et **Monsieur Romain FOURNIER** (UFR histoire et géographie) sont élus représentants des étudiants avec **19 voix**. Un siège reste à pourvoir faute de candidature.



#### 9. Elections de membres aux sections disciplinaires (enseignants – usagers)

En application du décret n°2013-756 du 19 août 2013 visant compétence et composition de la juridiction disciplinaire de l'établissement, **Madame THÉROUSE** rappelle respectivement la composition de la

#### 9. Elections de membres aux sections disciplinaires (enseignants – usagers)

En application du décret n°2013-756 du 19 août 2013 visant compétence et composition de la juridiction disciplinaire de l'établissement, **Madame THÉROUSE** rappelle respectivement la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers puis celle des enseignants. La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'établissement qui était de 9 membres (1 PR, 1 MCF, 1 titulaire exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires, 6 usagers) est modifiée et doit désormais être constituée par 2 PR, 2 MCF, 1 titulaire exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires, 5 usagers. La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants fait apparaître le besoin de compléter le collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

Monsieur Michel SLAMA se déclare candidat. Un vote à bulletin secret le déclare élu, avec 6 voix (sur 6 suffrages) en qualité de représentant des professeurs des universités (membres du CA) à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Un siège reste à pourvoir parmi les maîtres de conférences faute de candidature.

L'appel à candidature auprès du télex a porté **Monsieur Frédéric COLLET (PRAG)** candidat à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants en qualité de représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires. Il est procédé à un vote à bulletin secret qui déclare Monsieur COLLET élu à l'unanimité membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants en qualité de représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.



#### 10. Publication d'emplois du second degré (1<sup>ère</sup> campagne)

Un document est distribué en séance. **Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CA** fait savoir que les éventuels postes concernant l'ESPE seront traités lors de la seconde session de publication. Madame CHANGEUR présente le document, liste les cinq postes et souligne que la proposition de publication relative aux deux PRAG en anglais attachés à la Maison des langues vise à favoriser les synergies dans la gestion des besoins concernant la maison des langues et permettre une harmonisation des objectifs pédagogiques de même qu'une réelle politique de certification pour les composantes.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CEVU** rappelle l'objectif d'amener les étudiants en fin de licence au niveau B2. Monsieur SABLIER informe de la nomination d'un nouveau directeur de la Maison des Langues en la personne de Madame Delphine HERMES.

**Le Président** met aux voix, conformément au tableau présenté, la publication d'emplois du second degré (1<sup>ère</sup> campagne), elle est adoptée à l'unanimité.



#### 11. Unités d'enseignement libre (UEL) 2013 – 2014

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CEVU** présente les Unités d'enseignement libre 2013 -2014 et tient à rappeler qu'une partie de celles-ci avait déjà fait l'objet d'un vote du CA en juillet dernier. La dernière page du document porte sur les UEL de l'ESPE.

**Monsieur LANTEZ** souhaite des précisions sur la politique menée par l'établissement en ce qui concerne les langues rares.

**Monsieur MARTIN** s'interroge sur le besoin d'un vote du CA sur les UEL.

**Le Président** souligne l'impact financier des UEL.

**Monsieur MARTIN** évoque le manque de lisibilité notamment en ce qui concerne les horaires pas toujours indiqués.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CEVU** conseille de s'adresser aux scolarités.

**Le Président** met aux voix les unités d'enseignement libre (UEL) 2013 – 2014, elles sont adoptées à l'unanimité.



12. Conventions entre :

- L'UPJV et le Rectorat – spécifique à la diffusion de la culture scientifique en mathématique
- L'UPJV et le lycée Marie Curie de Nogent sur Oise
- L'IUT de l'Oise (UPJV) et le pôle formation PROMEO-IUMM
- L'IAE (UPJV) et le pôle de formation PROMEO-IUMM

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CS**, tout en rappelant que la convention entre le LAMFA et le Rectorat a reçu un avis favorable à l'unanimité émis par le CS, précise qu'elle est présentée et portée par Monsieur Durand et a pour objet de diffuser aux lycéens l'intérêt des mathématiques.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CEVU** tient à faire le rappel du vote, lors d'un conseil d'administration précédent, de la convention relative à l'accueil d'étudiants de l'établissement par les écoles maternelles et primaires de l'académie d'Amiens dans le cadre de la mise en oeuvre d'un accompagnement scientifique.

**Monsieur TAHI** souhaiterait que soit évoquée la notion de collaboration avec l'UFR des Sciences et propose de porter en haut de la page 3 du document les termes « *en partenariat avec les départements de l'UFR*, assurer à cette occasion l'information nécessaire sur l'enseignement en mathématiques... »

**Le Président** met aux voix la convention entre l'établissement et le rectorat, elle est adoptée à l'unanimité.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CEVU** aborde ensuite la convention entre le lycée Marie Curie de Nogent sur Oise et l'établissement, portant sur la licence professionnelle robotique et vision industrielle. La licence existait déjà et la convention en permet à la fois le cadre juridique et précise le partenariat et sa mise en oeuvre.

**Monsieur MARTIN** demande combien d'étudiants sont concernés par cette licence professionnelle

**Le Président** indique que douze étudiants suivent la formation professionnalisante, formation soutenue par les industriels. L'exception du plateau technique de Nogent sur Oise est évoquée.

**Le Président** met aux voix la convention entre l'UPJV et le lycée Marie Curie de Nogent sur Oise qui est adoptée à l'unanimité.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CEVU** présente les avenants aux conventions cadre de partenariat entre l'IUT de l'Oise, l'IAE d'une part et le pôle formation PROMEO-IUMM d'autre part. Ces deux avenants qui s'articulent de manière identique par le biais des contrats de professionnalisation sur la même formation et visent la mise en oeuvre de deux groupes supplémentaires de la Licence Professionnelle « gestion des ressources humaines, profession RH ». Les groupes seront respectivement localisés sur Beauvais/Senlis pour l'IUT de l'Oise et Amiens/Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'IAE d'Amiens.

**Le Président** soumet à l'assemblée simultanément ces deux avenants, ils sont adoptés à l'unanimité.



13. Convention internationale entre l'UFR de droit et science politique (UPJV) et la faculté des arts et des sciences sociales de Moncton (Université de Moncton – Canada)

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CEVU** présente le projet d'accord de coopération et d'échange entre l'UFR de droit et science politique de l'établissement et la faculté des arts et des sciences de Moncton qui s'inscrit dans un cadre d'échange de la mobilité d'étudiants et d'enseignants et vise à marquer la collaboration des deux établissements. Trois étudiants sont concernés. Monsieur SABLIER souligne l'article 8 de la présente convention qui requiert le passage en conseil d'administration dans la mesure il est fait part des obligations financières des deux parties.

**Monsieur MARTIN** souhaite des précisions relatives à l'article 4 notamment en ce qui concerne la phrase qui précise que tous les étudiants en provenance de l'international doivent obligatoirement adhérer à l'assurance maladie et hospitalisation de l'Université de Moncton.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du CEVU** confirme que les étudiants sont soumis à cette règle générale.

**Le Président** met aux voix la convention internationale entre l'UFR de droit et science politique (UPJV) et la faculté des arts et des sciences sociales de Moncton (Université de Moncton – Canada), elle est adoptée à l'unanimité.



14. Questions diverses

**Le Directeur Général des Services** présente, suite au vote de la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'ESR, la nouvelle architecture de la gouvernance avec la création d'un conseil académique regroupant les ex-conseil des études et de la vie universitaire et conseil scientifique et l'augmentation de la taille du CA. Monsieur ANNE fait état des nouvelles dispositions sur les personnalités extérieures dont la répartition est comme suit : au moins deux représentants des collectivités territoriales, au moins un représentant des EPST, au plus cinq personnalités qualifiées élues après appel public à candidature, l'« Impeachment » : la démission des 2/3 des titulaires entraîne la dissolution du CA et du CaC avec fin du mandat présidentiel. La commission de la formation et de la vie universitaire donne son avis sur les programmes de formation et adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation, les règles relatives aux examens, les règles d'évaluation des enseignements, des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants, les mesures pour l'orientation des étudiants, la validation des acquis, l'insertion dans la vie active, les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap. La commission recherche répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche, fixe les règles de fonctionnement des laboratoires, est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche, adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Le Conseil Académique est consulté sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur, sur la demande d'accréditation, sur les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales, il propose au CA un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Les compétences du CA sont peu modifiées pour le plénier mais les décisions du conseil académique comportant une incidence financière sont soumises à son approbation. En ce qui concerne les formations restreintes, pour la gestion des personnels, les dispositions de la Loi ne s'appliqueront qu'une fois le décret de 85 modifié. La plupart de ces changements s'appliqueront lors du renouvellement des instances.

**Monsieur TAHI** souhaite des informations sur la désignation des personnalités extérieures.

**Le Directeur Général des Services** donne lecture de l'article 47 « les personnalités extérieures à l'établissement, de nationalité française ou étrangère, membres du conseil d'administration sont désignées avant la première réunion du conseil d'administration. Elles comprennent autant de femmes que d'hommes. Un décret fixe les conditions dans lesquelles est assurée cette parité. Ces personnalités comprennent au moins deux représentants des collectivités territoriales, au moins un représentant des organismes des EPST et au plus cinq personnalités qualifiées élues après appel à candidature dont au moins une personne assumant des fonctions de direction générale d'entreprise, un représentant d'une organisation représentative de salariés, un représentant d'une entreprise d'au moins de cinq cents salariés, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

**Monsieur TAHI** demande des précisions quant au calendrier.

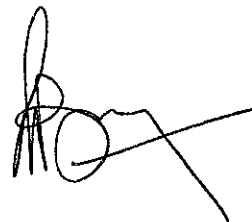
**Le Président** ajoute que le délai de la mise en conformité des statuts avec la Loi est d'un an et rappelle les mesures transitoires, de nombreux décrets d'application devant paraître rapidement.

**Le Directeur Général des Services** précise que la politique d'emploi sera traitée lors d'un conseil académique en décembre prochain.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 16 h 15.

~~~~~



Professeur Michel BRAZIER